

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 91 (1946)
Heft: 1

Artikel: Pestalozzi et la défense nationale
Autor: Wirz, Hans G. / Bouvier, A. / Laharpe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pestalozzi et la défense nationale

Le « Don national suisse pour nos soldats et leurs familles » tint, dimanche 7 octobre 1945, à Yverdon, sa 26^e assemblée de fondation. Il a choisi cet endroit pour sa première séance d'après-guerre, non seulement pour témoigner son estime à la Suisse romande, sol natal du commandant en chef de l'armée, mais aussi pour commémorer le souvenir d'un des plus grands fils de notre patrie, dont l'anniversaire de la naissance s'est renouvelé pour la 200^e fois le 12 janvier 1946.

Henri Pestalozzi ne trouva l'endroit propice où réaliser ses principes d'enseignement et d'éducation, ni à Zurich, sa ville d'origine, ni dans les cantons primitifs, ni dans la République bernoise. Il le trouva sur la libre terre du jeune Etat de Vaud. Là il sema avec abondance la bonne graine dans les cœurs des jeunes qui lui étaient confiés et des éducateurs œuvrant sous sa surveillance. De là parlaient dans tous les pays ses pensées, verbalement et par écrit. Le château d'Yverdon devenait une forteresse qui prodiguait aux peuples opprimés par la guerre et la révolution la consolation bienfaisante et la sécurité.

Déjà avant d'arriver en ce lieu, Pestalozzi avait reconnu que le peuple suisse avait besoin aussi bien de liberté et d'égalité de tous les citoyens que d'une armée puisée dans le service obligatoire pour tous. C'est la raison pour laquelle, en 1798, il ne refusa pas à l'autorité helvétique sa collaboration par la plume en rédigeant le vibrant appel à la jeunesse pour l'exalter à suivre le drapeau de la Nouvelle République helvétique.

Il s'avéra impossible à cette époque de dissiper la méfiance fondée qui avait atteint toutes les couches de la population. Pestalozzi, avec le Directoire helvétique, se laissait prendre par les belles illusions. La grande puissance française ne voulait nullement un recrutement de troupes suisses pour que sa petite voisine se protège à l'avenir contre des agressions étrangères. Elle répudia sa promesse et demanda des fils de Tell et Winkelried, avec l'appui des bayonnettes, comme à tout Etat satellite, suite et tribut de sang. Mais au jeune Etat centralisé, issu des ruines de l'ancienne confédération, il ne restait pas d'autre solution s'il voulait sauver son existence et son honneur. Le joug était aussi moins dur pour une Suisse armée que pour un pays sans défense.

Malgré tout, ce petit noyau de soldats, pour la création duquel Pestalozzi avait accordé son concours aux autorités, est devenu une pierre de touche de la future armée fédérale. C'est sous la protection de cette dernière que le peuple suisse a su sauvegarder sa liberté et la paix dès 1814, moment de la chute de l'homme tout puissant.

Le conseil du « Don national suisse pour nos soldats et leurs familles » estimait de son devoir non seulement de décorer de couronnes le monument de Pestalozzi et celui des soldats morts, mais de réunir tous les participants à l'assemblée de fondation, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Général Guisan, pour leur rappeler d'une façon incisive ce que notre armée doit à ce grand éducateur.

A cet effet, le major Auguste Bouvier a fait une conférence et le secrétaire de la fondation a lu la proclamation du gouvernement helvétique du 2 novembre 1798. Pestalozzi considérait comme base saine indispensable à la défense du pays : L'amour de la liberté, l'esprit de sacrifice et l'union. Que ces qualités ne nous fassent pas défaut aujourd'hui sur le chemin de la guerre à la paix.

(Traduction).

Cap. HANS G. WIRZ.

* * *

En 1762, J.-J. Rousseau, éternel errant, arrivait à Yverdon venant de France par le Jura. Il était attendu dans cette ville par son ami le banneret Roguin. Tout paraissait lui sourire dans cette cité paisible qui serrait ses maisons aux volets verts entre la masse puissante du château, une campagne verdoyante, des allées de beaux arbres et le lac voisin. Pendant un temps et sur les instances de ses hôtes, le philosophe de Genève pensa même s'installer à Yverdon. Mais les dispositions défavorables de LL. EE. de Berne à son égard empêchèrent la réalisation de ce projet. Menacé d'expulsion, Jean-Jacques voulut prévenir cette mesure et reprit de sa propre autorité le chemin de l'exil.

Quarante-deux ans plus tard, Pestalozzi franchissait les portes de la même ville. Il était au seuil de la vieillesse et espérait trouver à côté de la direction de l'institut qu'il venait de fonder, des heures tranquilles qu'il pourrait consacrer à la méditation, à l'activité littéraire.

Hélas ! pour lui comme pour son illustre devancier, ces espoirs devaient s'avérer trompeurs ; comme lui encore, il devait quitter Yverdon sous la pression des circonstances adverses. « Ici commence l'œuvre des ténèbres » avait écrit Rousseau dans ses *Confessions* en parlant de son séjour à Yverdon. Pour Pestalozzi aussi, il y eut dans cette ville, où il séjourna pendant près de vingt ans, des crises de découragement, qui devaient succéder aux jours clairs de la réussite.

Permettez-moi d'associer d'emblée ces deux grandes ombres *qu'un destin, également traversé de difficultés*, a si curieusement réunies dans un même coin de notre pays et dans un cadre qui paraît fait pour l'idylle plus que pour le drame. Ne convient-il pas de marquer cette rencontre, alors que c'est précisément dans ce lieu où Pestalozzi a vécu et souffert que m'échoit de rappeler, pendant quelques instants, un aspect peu connu de la pensée du génial pédagogue, qui était en même temps un citoyen de grand cœur ?

*Pestalozzi et la défense nationale*¹, sujet déconcertant au premier abord et que mon collègue Wirz m'a donné à traiter avec autant de bienveillante confiance que d'autorité. Rien en effet, semble-t-il, ne prédisposait Pestalozzi à se préoccuper d'une question d'ordre militaire. Dans son entourage immédiat, contrairement à tant d'autres familles de son milieu, pas d'officier de carrière — dans son éducation, rien de militaire. Son enfance s'est écoulée dans une compagnie exclusivement féminine. Son développement a été lent, son tempérament naturellement timide le portait à la vie solitaire, vers l'étude, et si plus tard il a su montrer du courage, voire même un esprit combatif, pour défendre les causes généreuses, ces causes mêmes étaient d'ordre essentiellement civil.

Certes, dans ses programmes d'éducation, les exercices physiques tiennent une place de plus en plus grande. Pestalozzi a toujours attaché de l'importance à la gymnastique, et en particulier à celle qu'on appelait alors élémentaire, une gymnastique sans engins, qu'il a sans cesse perfectionnée, et qu'il a particulièrement développée et fait pratiquer à ses élèves pendant la période d'Yverdon.

Il juge cette gymnastique nécessaire comme dérivation au travail intellectuel, comme libération de la contrainte scolaire et exprime à cet égard des idées très modernes, incontestablement en avance sur son temps. On peut constater enfin que tous les sports étaient pratiqués à Yverdon, du patinage en hiver aux voyages à pied en été, en passant par les jeux de plein air les plus divers, et la natation dans le lac de Neuchâtel. Et il faut signaler en passant que, fidèle en cela à ce qu'on pourrait appeler ses tendances sociales, Pestalozzi a préconisé la culture physique, en particulier pour les enfants de condition modeste et qu'il estimait plus négligés que d'autres sous ce rapport.

Rappelons d'autre part que les exercices militaires figu-

¹ Communication faite à l'assemblée générale du *Don national Suisse*, à Yverdon (1945).

raient déjà de façon rudimentaire, il est vrai, au programme de son institution de Burgdorf. On raconte que les visiteurs étaient enchantés du maître de gymnastique, ancien sous-officier, qui entraînait ses pupilles en chantant, faisait avec eux l'école de soldat, grimpait aux arbres et exerçait de ce fait une autorité illimitée.

Mais c'est à Yverdon précisément que Pestalozzi devait organiser de façon plus systématique un véritable corps de cadets. En effet, les élèves et maîtres subalternes formaient un bataillon d'école, dans lequel n'étaient d'ailleurs admis que les jeunes gens physiquement aptes. Le drapeau vert et blanc existe encore, paraît-il, qui flottait à la tête de la petite troupe. Il était brodé d'un côté d'un chêne accompagné de la devise *Spes in robore* (notre espoir est dans la vigueur corporelle), tandis que sur l'autre l'effigie de Winkelried exaltait le sentiment du sacrifice et de l'amour de la patrie. Et comme il se doit, on avait formé une batterie de tambours et une fanfare. Mais l'uniforme n'était pas obligatoire ; seuls les parents qui le désiraient pouvaient faire faire pour leurs enfants une tenue d'exercice commode, en étoffe grise, sans insignes de grade. L'institut fournissait le fusil et les cartouches. On enseignait l'école de soldat, le maniement d'armes, l'escrime, le tir. On organisait des manœuvres de combat, des concours de tir. Le commandant était nommé par les élèves et le bataillon inspecté chaque année par l'inspecteur des milieux cantonaux. Les rapports des experts, les témoignages des parents s'accordent tous pour vanter l'entrain et l'allant de la troupe, et ils reconnaissent que les élèves y acquièrent en jouant des notions d'ordre, de ponctualité, le sens de la discipline, sans parler de l'entraînement physique¹.

Si Pestalozzi ne voyait pas dans son corps de cadets un but en soi et encore moins une préparation militaire concertée, du moins voulait-il que ces exercices servent à resserrer entre

¹ Cf. sur la culture physique dans l'institution d'Yverdon : Alfred Zander, *Leben und Erziehung in Pestalozzis Institut zu Iferten* (Aarau 1931).

ses élèves des liens de solidarité, à créer un sentiment de commun enthousiasme. Et il voulait surtout — il s'en exprime là-dessus très nettement — qu'ils exaltent l'amour de la patrie. A ce titre, nous pouvons admettre que les exercices militaires de l'institution d'Yverdon étaient en fait une contribution indirecte, morale plus que matérielle, à la défense nationale et à sa préparation.

Mais l'intérêt que portait Pestalozzi à cette question ne s'est pas borné à l'entreprise, assurément réussie, du corps de cadets d'Yverdon.

Une fois, tout au moins, nous trouvons dans son œuvre un témoignage plus direct, plus immédiat de ses préoccupations dans ce domaine. Je veux parler de l'écrit publié en 1802 et qu'il a intitulé *Considérations sur les bases essentielles d'une Constitution suisse*¹.

En effet, dans ce plaidoyer à la fois ardent et dépourvu d'art, au style lourd et diffus, chargé de répétitions, qui rappellent par instants les redites d'un Péguy, comme aussi l'on y retrouve certains de ses traits si caractéristiques d'honnêteté foncière, Pestalozzi examine les conditions nécessaires à l'existence d'une Suisse régénérée et renouvelée. A côté d'une organisation adéquate de l'instruction populaire, de la police, de l'appareil judiciaire, des finances, il préconise des institutions militaires appropriées (*Militärsystem*). Il estime que la force armée est nécessaire, comme l'exercice de la justice, pour garantir la sécurité intérieure et extérieure de l'habitant.

Or il existe en Suisse, et de tout temps, des éléments favorables à l'organisation militaire du pays.

En premier lieu, l'opinion ancrée dans l'esprit national, dès les premiers siècles de la Confédération, que le Suisse est de naissance et d'instinct le défenseur de son sol (« *Der Schweizer ist ein geborner Soldat seines Vaterlandes* »). Il sait qu'il lui

¹ *Ansichten über die Gegenstände, auf welche die Gesetzgebung Helvetiens ihr Augenmerk vorzüglich zu richten hat* (Pestalozzi : *Sämmtliche Werke*, éd. par Seyffarth, t. x, p. 327-371).

appartient avec son corps et son bien. Pour le citoyen suisse, la liberté a été acquise par le sang de ses pères, et il doit la conserver à ses descendants, fût-ce au prix de sa propre personne. Il y a chez lui des convictions innées, qui, unies à des qualités guerrières indéniables, donnent toute sa signification, toute sa raison d'être au service militaire, et lui garantissent un fondement beaucoup plus solide que dans n'importe quelle monarchie. Mais seule la jouissance de la vraie liberté peut faire accepter à l'homme attaché à son bonheur domestique l'effort durable et persévérant qu'exige la préparation de la défense nationale (*Vaterlandsverteidigung*).

Un autre élément favorable à l'organisation de notre défense nationale réside dans les aptitudes physiques de nos hommes, dans leur calme, dans leur courage, et d'autre part dans le nombre d'hommes entraînés comme tireurs d'élite par un goût particulier pour le tir à la cible. Ajoutons encore qu'ils feront volontiers des sacrifices et des dépenses personnelles pour leur équipement ou une formation dans une arme spéciale (artillerie, génie).

Enfin, Pestalozzi marque très pertinemment comme l'élément favorable à la défense nationale la configuration de notre terrain alpestre, l'art de l'utiliser, les expériences, les capacités particulières de nos montagnards pour le défendre. Il entrevoit même, d'une façon peut-être un peu théorique et littéraire, comme plus tard Töppfer et Rambert, l'idée du réduit national que notre Commandant en chef devait mûrir et transposer si magistralement dans la réalité au cours de la dernière guerre mondiale.

A la géographie physique du pays correspond en quelque sorte un élément moral : des coutumes locales, des traditions régionales qu'il faut savoir encourager, exploiter dans le but d'une saine émulation et en vue de la préparation physique et militaire des citoyens.

Mais il ne faut pas se le dissimuler : diverses déficiences s'opposent aux conditions favorables qui viennent d'être énu-

mérées. Pestalozzi les dénonce et cloue au pilori la faiblesse du gouvernement de l'époque, l'absence d'autorité centrale, les abus de l'oligarchie comme les exactions de la démagogie. Dans telles parties du pays, dit-il, l'homme est encore sujet plutôt que citoyen. Or un peuple qui ne se sent pas libre ne peut ni ne veut faire valoir ses vertus natives et sa volonté d'indépendance.

A quoi sert, par ailleurs, une Suisse naturellement fortifiée (*unermessliche Festung*) si ses défenseurs sont en proie à la division et aux jalousies ? L'unanimité ne se fera qu'à l'abri de lois justes et équitables, et cette législation est indispensable comme base solide sur laquelle établir un système militaire, fondé lui-même sur des qualités éprouvées à travers l'histoire. Toute cette organisation tant civile que militaire, ne saurait nous être imposée du dehors, ajoute Pestalozzi, ni calquée sur des modèles étrangers.

Voilà, Mesdames et Messieurs, réduites d'un façon un peu sommaire, les réflexions qu'a suggérées à Pestalozzi la question de la défense nationale. Je dis bien les réflexions, car il ne s'agit pas d'un plan d'organisation militaire que d'ailleurs nous ne nous attendions pas à trouver sous la plume de l'éducateur ou du penseur.

Ce qui nous intéresse avant tout, n'est-il pas vrai, c'est l'esprit qui anime Pestalozzi dans ces pages dont un résumé ne peut rendre ni le mouvement, ni l'accent, pages toutes empreintes du plus pur patriotisme, du souci de la vérité, de rude franchise, d'un sens très averti de la psychologie de notre peuple, de ses défauts, de ses qualités, et aussi du désir de lui rendre la paix et l'équilibre après les années troublées de la Révolution et de l'occupation étrangère.

Ce désir, nous le sentons exprimé d'une façon proprement poignante dans la conclusion de son écrit, où se mêlent à la fois l'amertume des désillusions et l'espérance de temps meilleurs. Tels des propos de Pestalozzi peuvent être transposés dans notre temps et y prendront un relief tout particulier.

Vous me permettrez de les citer en terminant. « Aujourd'hui le bonheur des années écoulées, écrit-il, est irrévocablement envolé. Souvent nous ne nous comprenons pas les uns les autres ; nos passions exacerbées obnubilent notre entendement d'esprit et de sentiment. Mais si le découragement s'empare de nous, nous devons nous ressaisir. Il nous reste heureusement la ressource de puiser le réconfort dans le trésor de nos expériences historiques et de trouver dans notre caractère national les forces nécessaires pour élever dans une Suisse unie une génération nouvelle, consciente des devoirs actuels, mais attachée de tout son cœur à notre tradition de fidélité et de mutuel support. »

AUG. BOUVIER.

PROCLAMATION DU DIRECTOIRE HELVÉTIQUE

ARRÊTÉE LE 2 NOVEMBRE 1798
(rédigée par Henri Pestalozzi)

publiée dans le *Bulletin officiel du Directoire helvétique et des autorités du Canton du Léman*, jeudi 29 novembre 1798 : N° 25.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

LE DIRECTOIRE HELVÉTIQUE AU PEUPLE HELVÉTIQUE.

CITOYENS DE L'HELVÉTIE !

Vos autorités doivent s'entretenir avec vous : la Patrie est en danger. Non qu'elle soit menacée par un ennemi, nous n'avons la guerre avec personne ; personne ne nous outrage & la Puissance amie dont les soldats sont dans nos contrées, ne demande de nous, ni des troupes auxiliaires, ni rien qui soit contraire à notre honneur & à notre indépendance.

Néanmoins la Patrie est en danger, parce que les cœurs des Citoyens sont désunis & que des ennemis intérieurs ou extérieurs pourraient profiter de cette division pour nous rendre tous malheureux. Citoyens ! le changement de Constitution a frustré quelques personnes de places honorables, d'autres de leurs revenus ; mécontentes de ces pertes, elles cherchent à persuader au peuple que, dans l'ordre actuel, rien ne peut aller bien.

Des villes, des pays entiers ont dû renoncer à d'anciens usages, à de prétendus droits, afin que tous les Citoyens de la Confédération Helvétique pussent obtenir la liberté en égale mesure ; ce sont ceux-là qui ont souffert du nouvel ordre de choses qui le désapprouvent ; ils semblent croire qu'il n'y a plus de justice dans le pays, parce qu'ils ont été privés de quelques privilèges, & que quelques-uns d'entr'eux ne peuvent plus se permettre à l'égard de leurs voisins ou de leurs vassaux les mêmes procédés qu'autrefois. Pardonnez-leur, Citoyens, il est dans la nature de n'aimer pas à déchoir de ce que l'on a été ; mais si tous doivent avoir les mêmes droits, il est impossible que beaucoup entre tous conservent de grands privilèges.

Il est certain que plusieurs d'entr'eux sont à plaindre, & lorsque, tôt ou tard, la Patrie pourra adoucir leur perte ou les dédommager, alors elle devra & elle le fera. Elle a déjà manifesté sa volonté sincère de ne laisser aucun homme de mérite dans la souffrance ou dans l'humiliation.

Mais jusqu'ici il en est un grand nombre qui ont résisté à ses avances ; il est entr'eux des gens enivrés de vengeance, qui, ranimant sans cesse leur ressentiment, préfèrent livrer leur Patrie aux horreurs de la guerre civile, à lui sacrifier leur ambition & saisissent l'occasion de l'armement inévitablement nécessaire de notre pays, pour répandre la calomnie contre leurs Magistrats & la méfiance parmi leurs Concitoyens.

Voulez-vous les croire, Citoyens ? Voulez-vous servir d'aveugles instruments à leurs desseins ? Voulez-vous, pour assouvir l'orgueil de quelques ennemis du bien public, mettre au hasard, les droits, l'honneur & la félicité de votre Patrie ? Voulez-vous servir des hommes qui, pour redevenir vos maîtres & pour nous empêcher de nous régir nous-mêmes en un seul corps de peuple indivisible & indépendant, hazardent tout & n'ont pas honte d'exciter le frère contre le frère & d'avilir par leurs mensonges sacrilèges les pères de la Patrie ?

Citoyens, c'est dans ces circonstances que vos premières autorités viennent, avec confiance, mais avec toute la gravité & toute la sollicitude paternelle, s'entretenir avec vous & vous dire, encore une fois : Nous ne sommes en guerre avec personne & la France n'a réclamé de nous aucun secours, mais nous sommes encore dans toute la faiblesse d'un Etat naissant, l'ancienne Constitution militaire du pays est anéantie, & si nous n'en formons une nouvelle, alors dans aucun cas, nous ne sommes une Puissance, mais simplement un peuple dont les droits, la liberté, les propriétés, les femmes, les enfants, seront à la merci de quiconque voudra s'en emparer.

Qu'en dites-vous, Citoyens Helvétiques ! voulez-vous demeurer ainsi ? Descendants de Tell & de Winckelried, voulez-vous rester ainsi ? Nous vous le demandons, que penseriez-vous de vos premières autorités si, au moment de l'armement de toutes les Puissances, elles vous laissaient comme des brebis sans pasteurs, exposés à tous les malheurs & à tous les événemens ? Que penseriez-vous d'elles si elles laissaient la Patrie, aux yeux du monde entier, dans la honte de sa désorganisation & ne faisaient pas tout pour rétablir dans leur entier l'ordre civil & militaire ?

Que penseriez-vous enfin, Citoyens, si elles n'employaient en ce moment les premiers moyens que la providence a placé dans leurs mains pour mettre à couvert la Patrie, & si elles pouvaient douter qu'en aucun cas vous ne fussiez prêts, ainsi que le furent vos braves & illustres ancêtres, à la défendre de vos biens, de votre sang, dans tout ce qui est juste & nécessaire ?

Non, Citoyens ! vos Magistrats n'ont aucun doute sur vos sentimens, & dans leur pleine confiance en vous, ils n'épargneront rien pour préserver & protéger l'Etat de concert avec vous, & pour mettre la force armée sur un pied tel que nous puissions dormir en paix, & qu'aucun d'entre nous ne puisse se reprocher, devant Dieu & sa conscience, d'avoir mis en danger par sa faute la liberté, l'indépendance & l'honneur de notre chère Patrie.

Il est doux, Citoyens ! de mourir pour elle. C'était le mot de nos ancêtres, c'est celui de leurs descendants : leurs descendants vivront pour elle.

Les anciens disaient : *qui veut la paix, se prépare à la guerre.* Réunis, Citoyens, vous êtes une puissance. Divisez-vous, vous n'êtes plus rien.

Patrie ! au premier de tes signes, cent mille guerriers qui n'ont point trouvé leurs semblables, sont prêts à te défendre. Tes montagnes sont des forteresses, tes broussailles des remparts &, renfermée dans tes frontières, tu es un lion dans son antre ; mais ne t'assoupis pas..... Aux armes, jeunes Patriotes ! aux armes ! ou quoi !..... l'honneur de la Patrie, l'orgueil de nos pères, les armes suisses pourraient-elles se couvrir de rouille ?

Patrie ! si, dans leurs décrets, tes autorités ont jamais rempli tes volontés, c'est sans doute au moment où elles rassemblent une partie de ta jeunesse sous une Constitution militaire bien ordonnée. Tu ne peux vouloir le contraire & tu ne le veux pas.

Pour retarder jusqu'à ce jour cette organisation, il ne fallait rien moins que la multiplicité d'embarras, & les pertes de tems inséparables d'un nouvel ordre de choses ; il ne fallait rien moins que la

nécessité de faire passer avant tout & de lever avec égalité & équité les sommes nécessaires au service public.

Vos autorités, Citoyens ! voyaient avec une douleur inexprimable la force armée de la Patrie si longtems suspendue, & le maintien de l'ordre public remis aux mains de ses alliés, au lieu d'être dans celles de ses propres enfans ; les choses ne peuvent rester ainsi ; nous devons redevenir un Peuple qui se soutient lui-même & trouve en lui ses propres forces. Il nous faut maintenant, Helvétiens ! la plus intime union de nous avec nous-mêmes ; vous allez faire voir si vous aimez votre Patrie.

Ci-devant nobles, ci-devant gouverneurs, ci-devant sujets, vous n'êtes plus rien de tout cela ; vous êtes tous des Citoyens Suisses. La Providence a permis que notre changement de Constitution s'opérât si heureusement, que nous sommes un sujet d'admiration pour tous ceux qui ont vu d'autres révolutions. Ce que Dieu a fait pour nous, pourrions-nous le tourner contre nous ? Il nous a réuni pour la conservation de notre Patrie, irons-nous nous diviser pour sa perte ? car elle serait perdue si nous nous divisions. Citoyens ! le jour est là, où il dépend de nous, ou de dire à chacun de nos ennemis intérieurs : « Viens & déchire-moi, je ne suis plus digne d'être un » Peuple, viens & déchire-moi, je ne suis plus digne de l'héritage » de nos pères. » — Ou bien, inébranlables comme le roc, de ne faire qu'un, contre tous les ennemis de la Patrie. L'ennemi n'est pas là, Citoyens, mais le jour est là où vous devez empêcher qu'il ne vienne. Le salut de la Patrie est aujourd'hui dans vos mains ; si vous lui êtes fidèles, si vous êtes loyaux & courageux, vos enfans restent Suisses et libres. Si vous ne l'êtes pas, vous serez écrasés par vos amis & par vos ennemis, le nom Suisse sera couvert d'opprobre, & les propriétés, l'honneur & tout ce que l'homme a de cher & de sacré, seront anéantis du jour même où votre faiblesse les aura confiés au hasard.

Nous aurons mérité notre malheur, & la mort sera la consolation de l'homme aimant sa Patrie & ne pouvant se résoudre à survivre à sa honte.

Mais pourquoi ces allarmes ? les fils de l'Helvétie ne trahissent point leur Patrie, les fils de l'Helvétie ne l'abandonnent point.

Si par fois quelques dissensions troublèrent leur paix intérieure, jamais ce ne fut au profit de l'ennemi & ce ne sera point encore aujourd'hui.

Il est vrai que, pendant un moment, nos frères aînés ont été mécontents de ce que leurs cadets avaient atteint leur majorité & prétendaient maintenant aux mêmes droits dans la maison pater-

nelle ; mais cette querelle domestique est terminée ; ce qui est juste est juste, des frères sont frères, & les plus raisonnables & équitables entre nos aînés, soit dans l'état civil, soit dans l'état ecclésiastique commencent à comprendre qu'ils exigeaient trop en condamnant leurs frères cadets à une éternelle minorité ; la querelle est terminée, le ménage est réglé comme il doit l'être & comme il restera, s'il plaît à Dieu. Nous ne pouvons cependant nous le dissimuler ; cette querelle à peine finie, a mis de mauvaise humeur & rendu téméraires quelques maîtres valets de la maison... Mais pourquoi des images ?... Les classes privilégiées se reploient en cent manières pour obtenir toujours quelque chose de plus que le commun peuple. Comme il ne leur reste plus beaucoup à faire, elles n'en parlent que davantage, & comme elles n'en ont pas le pouvoir, elles n'en déclament qu'avec plus de déchaînement ; il en est beaucoup, il est vrai, qui, dans le fond ne pensent pas aussi mal, mais les suites de ces déclamations n'en sont pas moins funestes.

Le peuple peu instruit est craintif, & croit toujours le pire, surtout dans des tems tels que ceux où nous vivons ; par là la calomnie contre le Gouvernement & ses opérations devient un mal dont les suites sont incalculables, surtout lorsque des hommes au-dessus du commun par leur état & leur capacité s'en mêlent, ne regardent point au-dessous d'eux de répandre sur le Gouvernement l'outrage & le soupçon par l'altération des faits, par des rapprochemens astucieux de choses isolées, par des mensonges positifs. Oui, Citoyens, un homme qui porte le nom sublime de Chantre des Alpes & de la liberté¹, ne trouve pas au-dessous de lui de dénaturer la justice, la fidélité, la loyauté de votre Gouvernement par des perfides insinuations, des mots à double sens & de donner à entendre à chaque page de sa feuille, que si, des gens comme lui étaient à la tête des affaires, tout en irait bien mieux. Il ne trouve point au-dessous de lui de donner journellement des éloges à un ordre de choses dans lequel, s'il existait encore & qu'il se conduisit comme il fait, il serait dès longtems dans les chaînes & réduit au silence. Citoyens ! cet homme a rendu la mesure de l'armement du pays suspect, & nous trouvons qu'il importe à la Patrie de le démasquer à vos yeux & de vous prémunir contre ses insinuations ; il n'agit pas envers la Patrie comme devrait le faire un honnête & franc Suisse. Mais c'est assez parler de lui ; la Patrie est en danger ! & il en agit ainsi ! la Patrie ne peut se sauver que par l'union, & il cherche à la diviser, mais

¹ Karl Ludwig von Haller, petit-fils d'Albrecht von Haller, auteur du poème « Die Alpen ».

inutilement !... Figurez-vous un cable de vaisseau, dont une femme tirerait un à un tous les fils, qu'ensuite elle jetterait au vent. Cette image serait la nôtre, si, nourrissant par nos discordes les espérances de nos ennemis intérieurs, nous les encourageons à appeler nos ennemis du dehors ; avant eux tomberait sur nous la vengeance de nos amis, & quiconque a encore une goutte de sang Helvétique dans les veines verra où nous conduirait tout cela ?

Citoyen de l'Helvétie ! tu as accepté la nouvelle Constitution, tu as prêté serment à ta Patrie, tu as formé une alliance avec la France ; choisis maintenant, ou de conserver cette Constitution & cette alliance par l'union intérieure, ou bien, avilissant cette Constitution, de devenir infidèle et parjure à ta Patrie, & d'être également méprisé & écrasé de l'ami & de l'ennemi ; — choisis, Peuple Helvétique, ou de sauver ta Patrie en te serrant autour des dépositaires de ton autorité, ou, te laissant aller à la séduction des malveillans, d'exposer cette même Patrie à toutes les calamités qui sont la suite d'une désorganisation intérieure.

Ainsi arrêté à Lucerne, le 2 novembre 1798.

Le Président du Directoire Exécutif,
Par le Directoire, le Secrétaire Général,

LAHARPE.
MOUSSON.